

# Charte Handicap

Engagement pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap

## 1. Préambule

Le présent document formalise l'engagement de l'établissement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Notre organisme de formation s'engage à garantir l'égalité des chances et l'accessibilité de ses formations à tous les apprenants, dans le respect des principes d'inclusion et de non-discrimination.

Cette charte s'inscrit dans le cadre des obligations applicables aux organismes de formation et aux centres de formation d'apprentis, notamment dans le cadre de la certification qualité.

## 2. Principes fondamentaux

Notre établissement s'engage à :

- favoriser l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap ;
- garantir l'égalité de traitement entre les apprenants ;
- proposer, lorsque cela est nécessaire, des aménagements pédagogiques adaptés ;
- sensibiliser l'ensemble de l'équipe pédagogique aux enjeux de l'inclusion ;
- promouvoir un environnement bienveillant et respectueux.

## 3. Accueil et accompagnement des apprenants

Lors de l'inscription ou au cours de la formation, les apprenants peuvent signaler une situation de handicap afin de bénéficier d'un accompagnement spécifique.

L'établissement met en place un accompagnement individualisé permettant notamment :

- l'identification des besoins spécifiques de l'apprenant ;
- l'adaptation éventuelle des modalités pédagogiques ;
- la coordination avec les partenaires spécialisés si nécessaire.

## 4. Aménagements possibles

Selon la situation et les besoins identifiés, différents aménagements peuvent être envisagés :

- adaptation du rythme de formation ;
- mise à disposition de supports pédagogiques adaptés ;
- aménagement des modalités d'évaluation ;
- adaptation des conditions d'examen ;
- accompagnement individualisé.

## 5. Référent Handicap

Un référent handicap est désigné au sein de l'établissement afin de :

- accompagner les apprenants en situation de handicap ;
- conseiller l'équipe pédagogique et les tuteurs d'apprentissage ;
- coordonner les actions d'accompagnement ;
- orienter vers les partenaires spécialisés (AGEFIPH, Cap emploi, etc.).

## 6. Sensibilisation des équipes

L'établissement veille à sensibiliser régulièrement les formateurs, les tuteurs et le personnel administratif aux enjeux de l'inclusion et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

## 7. Partenariats

Afin de favoriser l'insertion et la réussite des apprenants en situation de handicap, l'établissement peut collaborer avec différents acteurs spécialisés :

- AGEFIPH
- Cap emploi
- Missions locales
- services d'accompagnement spécialisés.

## 8. Engagement de l'établissement

Par cette charte, l'établissement affirme son engagement à promouvoir une formation accessible à tous et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour accompagner les apprenants en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation.

Fait à Champs-sur-Marne, le 08 mars 2024

Signature de la Direction

**Institut Supérieur de Gestion et de  
Management de l'Information (ISGMI)**

Établissement d'enseignement supérieur  
technique privé

Cité Universitaire Descartes PARIS-EST

4 Rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne

info@isgmi.fr [www.isgmi.fr](http://www.isgmi.fr)

SIRET : 90971740700029 APE 8542Z

NDA : 11756916575